

Délibération du Conseil municipal

Séance du 26 septembre 2023

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GUIBERT Vincent	à PAVILLON Jean-Paul
LECACHEUR Julien	à LIOTON Valérie
RAVELEAU René	à PENEAU Sylvie
SOUILHE Jérôme	à DESOEUVRE Robert
VIGNER Jean-Philippe	à BOYER Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LANGLOIS Danielle, ROCHAIS Philippe

Convocation adressée le 20 septembre 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 28 septembre 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE2609-03 | Entretien et renouvellement du parc de l'éclairage public et enfouissement des réseaux - Appel de fonds de concours – Approbation

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision 2021-322 de la Commission Permanente d'Angers Loire Métropole du 6 décembre 2021,

Considérant que les montants sont calculés à partir des montants estimatifs à charge d'Angers Loire Métropole (hors dépannages et réparations) et que les sommes réellement appelées pourront être ajustées pour tenir compte du montant réel à la baisse ou à la hausse, dans la limite de 5 %,

Considérant l'avis du comité consultatif Aménagement et transition écologique du 18 septembre 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le versement de fonds de concours à Angers Loire Métropole pour un montant de 89 627,71 € en investissement, et 43 729,70 € en fonctionnement,
- Autorise le Maire à signer tous les documents correspondants,
- Impute les dépenses sur le budget concerné de l'exercice 2023 et suivants.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	1 (D. LIZE)
Pris part au vote	30	TOTAL	30

Délibération adoptée à la majorité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

